



Vers une collaboration renforcée entre la Conférence de La Haye et l'UIHJ

Le 19 janvier 2010, une délégation de l'UIHJ menée par son président, Leo Netten, s'est rendue à la Haye pour rencontrer le secrétaire général de la Conférence de la Haye de droit international privé, Hans van Loon et son 1^{er} secrétaire, Christophe Bernasconi, en vue d'envisager les bases d'une collaboration renforcée



Hans van Loon, secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé, Leo Netten, président de l'UIHJ
Hans van Loon, General Secretary of The Hague Conference on Private International Law, Leo Netten, president of the UIHJ

Les rapports entre la Conférence de La Haye et l'UIHJ sont historiquement très étroits. L'UIHJ est à l'initiative de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale. L'UIHJ ne manque jamais une occasion, principalement lors des séminaires africains, d'attirer l'attention des autorités sur l'intérêt que représente cette convention en termes de simplification et d'accélération de la signification des actes en matière transfrontalière. La Conférence de La Haye intervient régulièrement dans le cadre des colloques organisés par l'UIHJ, le dernier en date étant le congrès international de Marseille en septembre 2009. De son côté l'UIHJ participe également régulièrement aux sessions de travail de la Conférence de La Haye. C'est tout naturellement que les deux organisations sont convenues qu'il leur serait réciproquement bénéfique de renforcer leur collaboration.

Leo Netten, président de l'UIHJ, accompagné de Roger Dujardin, vice-président, et Mathieu Chardon, 1^{er} secrétaire, s'est rendu au siège de la Conférence de La Haye le 19 janvier 2010 afin de jeter les bases de cette coopération.

La délégation a été chaleureusement accueillie par Hans van Loon. Elle s'est entretenue longuement avec Christophe Bernasconi et Marta Pertegas, secrétaire. Les échanges ont conduit à déterminer trois axes communs de convergence. Le premier tourne autour de la formation et de la promotion. Un renforcement de la présence de la Conférence de La Haye pendant les séminaires internationaux de l'UIHJ, en particulier sur le sol africain, est souhaité. Le second concerne le volet e-justice, notamment l'utilisation des nouvelles technologies. Le troisième concerne l'exécution vers laquelle se tourne à nouveau la Conférence de La Haye tandis que l'UIHJ prépare un code mondial de l'exécution qui sera présenté à l'occasion du prochain congrès de l'UIHJ à Cape Town (Afrique du Sud) en 2012. Il a également été mentionné la possibilité de constituer un groupe de travail entre les deux organisations. Pour évoquer ces points, l'UIHJ devrait être invitée à participer à la prochaine session de travail de la Conférence de La Haye qui se tiendra à La Haye début avril 2010.

Towards a Reinforced Collaboration between The Hague Conference and the UIHJ

On 19 January 2010 a delegation of the UIHJ led by its president, Leo Netten, went to The Hague to meet the general secretary of The Hague Conference on Private International Law, Hans van Loon and its 1st secretary, Christophe Bernasconi, in order to consider the bases of a reinforced collaboration



Christophe Bernasconi, 1^{er} secrétaire de la Conférence de La Haye, Mathieu Chardon, 1^{er} secrétaire de l'UIHJ
Christophe Bernasconi, 1st Secretary of the Hague Conference, Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ

The relationship between The Hague Conference and the UIHJ is historically very close. The UIHJ initiated The Hague convention of 15 November 1965 on the service abroad of judicial and extrajudicial documents in civil or commercial matters. The UIHJ never misses an occasion, mainly at the time of the African seminars, to draw the attention of the authorities to the interest which this convention in terms of simplification and acceleration of the cross-border service of documents represents. The Hague Conference intervenes regularly within the framework of the conferences organized by



the UIHJ, the latest to date being the international congress of Marseilles in September 2009. On the other side the UIHJ takes part also regularly in the working sessions of the Hague Conference. It is quite naturally that the two organizations agreed that it would be reciprocally beneficial for them to reinforce their collaboration.

Leo Netten, president of the UIHJ, went with Roger Dujardin, vice-president, and Mathieu Chardon, 1st secretary, to the head office of the Hague Conference on 19 January 2010 in order to provide the foundations of this co-operation. The delegation was cordially accommodated by Hans van Loon. Discussions lengthily took place with Christophe Bernasconi and Marta Pertegas, secretary. The exchanges resulted in determining three common axes of convergence. The first turns around training and promotion. A reinforcement of the presence of the Hague Conference during the international seminars of the UIHJ, in particular on the African ground, is wished. The second relates to the e-justice section, in particular the use of new technologies. The third relates to enforcement which The Hague Conference considers again while the UIHJ prepares a world code of enforcement which will be presented at the time of the next congress of the UIHJ in Cape Town (South Africa) in 2012. The possibility of constituting a working group between the two organizations was also mentioned.

To evoke these points, the UIHJ should be invited to take part in the next working session of The Hague Conference which will be held in The Hague at the beginning of April 2010.



De G. à D.: Marta Pertegas, secrétaire de la Conférence de La Haye, Christophe Bernasconi, 1^{er} secrétaire de la Conférence de La Haye, Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, Leo Netten
From L. to R. : Marta Pertegas, Secretary of the Hague Conference, Christophe Bernasconi, 1st Secretary of the Hague Conference, Roger Dujardin, vice-president of the UIHJ, Leo Netten



Le siège de la Conférence de La Haye — The head office of The Hague Conference

L'acte introductif d'instance européen : Yes We Can !

A l'occasion du colloque international organisé à Sibiu (Roumanie) du 13 au 15 mai 2009 par l'UIHJ, l'Union nationale des huissiers de justice de Roumanie et la faculté de droit de Sibiu sur le thème de « L'Europe judiciaire : 10 ans après le Conseil de Tampere », l'UIHJ a présenté son projet de directive européenne d'un acte introductif d'instance européen



Une partie du public — A part of the public

Une justice ré pondant à des standards élevés de qualité

Lors de sa réunion de Tampere des 15 et 16 octobre 1999, le Conseil européen s'est fixé pour objectif de maintenir et de développer un espace de liberté, de sécurité et de justice au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes. Pour mettre progressivement en place un tel espace, la Communauté adopte, entre autres, les mesures dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile nécessaires au bon fonctionnement du marché intérieur. Le Conseil européen a également approuvé le principe de la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en tant que pierre angulaire de la création d'un véritable espace judiciaire. Pour marquer les dix ans de ce sommet fondateur, en mesurer la portée, les avancées mais également les écueils, l'UIHJ a souhaité organiser un colloque international d'une grande dimension. Sibiu, capitale européenne de la culture en 2007, haut lieu de tradition, et sa faculté de droit Simion Barnutiu, étaient l'endroit idéal pour cet événement.

La conférence était parfaitement organisée en coopération avec Ioan Les, doyen de la Faculté de droit de Sibiu, membre du Conseil scientifique de l'Institut de droit international judiciaire privé et de droit de l'exécution et Marius Crafcenco, président de l'Union nationale des huissiers de justice de Roumanie. Le grand amphithéâtre de la faculté affichait complet. Huissiers de justice venus de nombreux pays d'Europe et d'Afrique, professeurs de droit et représentants des institutions internationales, au rang desquels la Commission européenne ainsi